



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunions :

19 mai 2026

14h30/16h30

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio
Complété par boucles WhatsApp

Présent(e)s :

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAUULT, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUEY, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappel Article 103 - Règlements LFO

Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat, sera déclaré forfait général, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.

FINALES COUPES OCCITANIE 2025-2026 – PROGRAMME

Un dossier sur une demi-finale U20 fait l'objet d'une procédure d'instruction par la Commission Régionale de Discipline et sera à l'étude le 03.06.26 (date prévisionnelle). En conséquence, une finale reste en suspens.

SAMEDI 13 JUIN 2026 – COMPLEXE RIGAUD – ALBI

- 10h00 - C.O. U15F - RODEZ AVEYRON F. / CANET ROUSSILLON FC
- 12h30 - C.O. Amos U17M - LOURDES FC / MONTAUBAN FCTG
- 15h00 - C.O. Amos U20M - UCHAUD GC / FRONTIGNAN AS (sous réserve)
- 17h30 - Coupe d'Occitanie des Réserves (à définir le 24.05)
- 20h00 - Coupe Intersport Séniors M (à définir le 07.06)

DIMANCHE 14 JUIN 2026 – COMPLEXE RIGAUD – ALBI

- 09h30 - Challenge ELITE U15F - MONTPELLIER HSC / MONTAUBAN FCTG
- 11h45 - C.O. Amos U19M - ASM 34 / NIMES O
- 14h00 - C.O. U15M - AS BEZIERS / MONTPELLIER HSC
- 16h15 - C.O. Intersport Séniors F - NIMES FF / US COLOMIERS
- 18h30 - C.O. Amos U18F - AS BEZIERS / US COLOMIERS

Toutes les rencontres sont prévues sur le terrain d'honneur du stade Maurice Rigaud à Albi, afin de valoriser l'ensemble des catégories (pelouse naturelle)

Toutefois, **en fonction des conditions climatiques**, les finales U15M & U15F (C.O. & Challenge) seront susceptibles d'être programmées en amont sur le terrain **annexe synthétique**.

FINALE FUTSAL

- C.O. FUTSAL - QUINT FONSEGRIVES / PLAISANCE PIBRAC F. II – 23.05.26 - 15h00
- **Gymnase la Faourette – TOULOUSE**

PROJECTIONS SUR LES CHAMPIONNATS LFO 2026/2027 - Situation PROVISOIRE au 19.05.26

Ces états ne sont publiés qu'à titre indicatif en fonction de la situation sportive de nos clubs évoluant en compétitions fédérales.

Le seul but de cet état est d'apporter des éclaircissements sur la composition des divisions de la future saison.

Seuls les règlements généraux de la FFF et de la LFO ainsi que les règlements particuliers de chaque division feront loi à l'issue des compétitions et procédures éventuelles.

SENIORS M

HYPOTHESE : 2 descentes de clubs de la LFO de N3

REGIONAL 1M – 28 clubs répartis en deux poules de 14

- Les deux relégués de National 3 (2)
- Les clubs classés de la 2ème à la 12ème place des deux groupes (22)
- Le premier de chaque poule de Régional 2 (4)

REGIONAL 2M – 56 clubs répartis en quatre poules de 14

- Les 4 clubs relégués de R1 classés 13 & 14èmes (4)
- Les clubs classés de la 2ème à la 12ème place des quatre groupes de R2 (44)
- Le premier de chaque poule de Régional 3 (8)

REGIONAL 3M – 96 clubs répartis en huit poules de 12

- Les 8 clubs relégués de R2 classés 13 & 14èmes (8)
- Les clubs classés de la 2ème à la 10ème place des huit groupes (72)
- Le premier de chaque poule de Départemental 1 (12)
- Le second de D1 des districts bénéficiant de deux accessions **dans cette hypothèse** : Haute Garonne, Hérault, Aveyron, Gard Lozère (4)

SENIORS F

FEMININES REGIONAL 1 – 12 clubs

Pris note du classement actuel de la D3 Féminines FFF,

Constatant l'absence de relégation de clubs de la LFO,

Pris note du mail du Toulouse FC, notifiant son non-engagement en R1F 2026/2027,

Projection sur la composition du championnat 2026-2027

Dans l'hypothèse où le champion d'Occitanie n'accéderait pas en D3 FFF,

"Le championnat Féminin Régional 1 est composé d'une poule unique regroupant douze (12) équipes.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- Les équipes reléguées du Championnat de France Féminin de Division 3 de la saison antérieure ;*
- Les équipes maintenues, classées jusqu'à la 10ème place du championnat Régional 1 Féminin de la saison antérieure, à l'exclusion de l'équipe ayant accédé au Championnat de France Féminin de Division 3 à l'issue de la Phase d'Accession Nationale ;"*

Accessions Régional 2F en Régional 1F :

"Accèdent au championnat Régional 1 Féminin, les équipes classées à la 1ère et 2ème place au terme de la phase d'accession du championnat Régional 2 Féminin.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de douze (12) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, les équipes appelées pour combler lesdites vacances seront repêchées parmi celles ayant été reléguées au niveau inférieure (Régional 2 F.) lors de la saison antérieure, à l'exclusion de l'équipe classée dernière dudit championnat, par application de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux)."

En application de l'article ci-dessus :

COMPOSITION R1F 2026-2027

- Equipes classées de la 1ère à la 10ème place, hors TFC, non engagé : 9 équipes
- Accessions de R2F : 2 équipes

TOTAL : 11 équipes

Il y aura donc, quel que soit le résultat de la Phase Accession Nationale à la D3, **une place vacante, attribuée au club classé 11ème de R1F** (FC Sussargues)

- Si le champion d'Occitanie est admis en D3 FFF via la P.A.N., le club classé 3ème de R2F Accession, US Salies Mane, prendra sa place.

REGIONAL 2F – 24 clubs répartis en trois poules de 8 (1ère phase)

- Le club relégué de R1 (1)
- Les clubs de R2F Accession non-accédants en R1F (4)
- Les clubs classés de la 1ère à la 4ème place des trois groupes de R2F Maintien (12)
- Les six accédants des territoires : les 2 premiers de la PAR Hérault/Gard, les 2 premiers de la phase Territoire organisée par le District H.G., le champion d'Aveyron, le champion du Lot (6)

Conséquence du non-engagement du Toulouse FC en R1F, le meilleur cinquième de la phase maintien est maintenu à ce niveau (sous réserve des procédures en cours : **Coeur Gascogne FF**)

- Si le champion d'Occitanie est admis en D3 FFF via la P.A.N., Canet Roussillon FC II (5ème R2F Poule A maintien) sera admis en R2F.

JEUNES M

- Pas de championnat U20R1 2026/2027
- Plus de championnat U18 R2 et U16R2
- Dynamisation des Territoires

U18 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

HYPOTHESE : le Toulouse FC ne s'engagera pas en cas de maintien de son équipe U19 National. Dans le cas inverse, la composition du championnat U18 R1 se définirait comme ci-dessous, avec le Toulouse FC.

- Les huit clubs participants au U17 National (MHSC ne souhaite pas s'engager en cas de maintien en U19N) (8)
- Les clubs classés de la 1ère à la 8ème place des trois groupes de U17 R1 **hormis les moins bons huitièmes défini par l'article 88 règles de départage** (jusqu'à **parvenir à 22 accédants**, St Clément Montferrier et l'AS Béziers ne peuvent qualifier deux équipes en U18R1)
- Le premier des six groupes U17 territoire ou D1 Gard Lozère (6)

U17 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

- Les clubs classés de la 2ème à la 10ème place des deux groupes de U16 R1 (Nimes Ol., Rodez AF, Toulouse FC, UJS Toulouse ne souhaitent pas s'engager en cas de maintien en U17N) (14)
 - Les clubs classés de la 1ère à la 8ème place des deux groupes de U16 R2 (16)
 - Les trois premiers de U16 Territoire Haute Garonne (3)
 - Le premier de chaque poule U16 Territoire Hérault (2)
 - Le premier de U16 Territoire Gard Lozère (1)
- Si le RCO Agde n'engage pas de U17R1, suite à son maintien en U17N (pas de réponse à ce jour), le meilleur 9ème de U16R2 accèdera en U17R1 (article 88 Accession).

U16 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

- Les clubs classés de la 1ère à la 9ème place des trois groupes de U15 R1 (26, MHSC ne souhaite pas s'engager)
- Les deux premiers des U15 Territoires H.G. et Hérault (4)

- Le premier des 4 autres territoires : Aude-P.O., Nord Occitanie (12-46-81-82), Territoire 32-65-31 & Gard Lozère (4)
- Les deux meilleurs seconds issus des 4 territoires ci-dessus ne bénéficiant que d'une accession (parmi Aude-P.O., Nord Occitanie, Territoire 32-65-31 & Gard Lozère) définis par l'article 88 des règlements LFO (2)

U15 REGIONAL 1 – 48 clubs répartis en quatre poules de 12

- Les clubs classés de la 1ère à la 9ème place des quatre groupes de U14 R1 (36)
- Le premier du territoire U14 Aude-P.O. (1)
- Les deux premiers du territoire U14 Gard Lozère (2)
- Le premier de chaque poule territoire U14 Haute Garonne (3)
- Le premier des poules territoire U14 Hérault, ainsi que le meilleur second des deux groupes (3)
- Les deux premiers de la poule territoire U14 Nord Occitanie (gérée par district 46) (2)
- Le premier de la poule territoire 65-32-31 (1)

U14 REGIONAL 1 – 48 clubs répartis en quatre poules de 12

Les clubs seront définis sur dossier de candidature transmis avant le 31 mai 2026 aux districts désignés

JEUNES F

HYPOTHESE : AUCUNE DESCENTE de clubs de la LFO de U19 FFF

U18 REGIONAL 1F – 12 clubs répartis en une poule unique

- Les clubs classés de la 1ère à la 10ème place (10)
 - Les deux premiers de U18F Accession, ou son suivant, l'AS Béziers II ne pouvant accéder (2)
- Si le champion d'Occitanie est admis en U19 FFF via la P.A.N., le club classé 4ème de U18F Accession prendra sa place (BOVG).

FUTSAL M

HYPOTHESE : AUCUNE DESCENTE de clubs de la LFO de D2 FFF

FUTSAL REGIONAL 1 – 10 clubs répartis en une poule unique

- Les clubs classés de la 1ère à la 7ème place (7)
 - Les trois premiers de Régional 2 Accession (3)
- Si le champion d'Occitanie est admis en D2 FFF via la P.A.N., le club classé 8ème de Régional 1 prendra sa place (Carcassonne Agglo Futsal)

Forfaits

Néant

Dossiers transmis aux Commissions juridiques (CRRM)

Seniors Regional 3 gr. B

- Béziers AS II - Mauguio Carnon (54620438)

Arrêté cause manque joueurs club recevant

Finale U18 Régional 1 – Accession en U19 Nationaux

FINALE : RODEZ AVEYRON FOOTBALL / AVENIR SPORTIF BEZIERS

- Se jouera le **Samedi 6 Juin 2026 à 19 heures**
- Stade Bernard VIDAL 12100 **MILLAU** (pelouse naturelle)
- Club support SO MILLAU

Finale Futsal Féminines R1 FUTSAL

FINALE : MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL / TOULOUSE FUTSAL CLUB

Après prise de contact avec les clubs,

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions fixe cette rencontre :

- Gymnase Stéphane Diagana – 34410 - SAUVIAN
- **Dimanche 24.05 à 15h00**

Les clubs participants à la finale seront classés aux deux premières places du championnat Féminines R1 Futsal. Le classement dans la division est le suivant :

3. ESPOIR CLUB TOULOUSAIN
4. ACADEMIE SPORTS 82
5. HUMANI FOOT
6. FUTSAL MARGUERITTES
7. TOULOUSE FUTSAL CLUB II
8. ESPOIR CLUB TOULOUSAIN II
9. PLAISANCE PIBRAC F.
10. ESP. SP. NIMES

FEMININES U15F REGIONAL 1 – Rassemblement de fin de saison

Le rassemblement de fin de saison s'est tenu le samedi 16 mai au Centre Régional du Football :

Classement final U15F Régional 1 :

1. CANET RFC (champion d'Occitanie 2025-2026)
2. NIMES FF
3. AS BEZIERS
4. MONTAUBAN FCTG
5. RODEZ AF
6. JEUNE ENTENTE TOULOUSAIN
7. RCO AGDE
8. US COLOMIERS

Classement final U15F Tournoi Honneur :

1. ALBI MARSSAC TFA
2. JS CUGNAUX
3. FC ESCALQUENS
4. EAUNES LABARTHE FC
5. BLAGNAC FC
6. RANGUEIL FC
7. SF BASSE ARIEGE
8. US VILLENEUVE MAGUELONE

MOUVEMENTS FFF / LFO – BARRAGES D'ACCESSION

- PHASE D'ACCESSION NATIONALE D3 FÉMININE 2025/2026

TOUR PRELIMINAIRE :

MATCH : ESTAC Troyes / FEC Bastia

Le match se jouera le dimanche 24 mai 2026 à 15h00.

TOUR PRINCIPAL :

MATCH 1 ALLER : Club qualifié Tour Préliminaire / **Montpellier ASPTT**

MATCH 1 RETOUR : **Montpellier ASPTT** / Club qualifié Tour Préliminaire

Les matchs aller se joueront le dimanche 31 mai 2026 à 15h00 et les matchs retour le dimanche 7 juin 2026 à 15h00.

➤ PHASE D'ACCESSION NATIONALE CNF U19F 2025/2026

MATCH 6 ALLER : F. Bourg en Bresse Péronnas 01 / **Rodez Aveyron F.**

MATCH 6 RETOUR : **Rodez Aveyron F.** / F. Bourg en Bresse Péronnas 01

Les matchs aller se joueront le dimanche 31 mai 2026 à 15h00 et les matchs retour le dimanche 7 juin 2026 à 15h00.

➤ PHASE D'ACCESSION INTERREGIONALE D2 Futsal 2025-2026

TOUR PRELIMINAIRE :

Caen Futsal Club / **Stade Beaucairois FC**

Le match se jouera le samedi 23 mai 2026 à 16h00.

TOUR PRINCIPAL :

MATCH 1 ALLER : **Club qualifié Tour Préliminaire** / Plougastel FC

MATCH 1 RETOUR : Plougastel FC / **Club qualifié Tour Préliminaire**

Les matchs aller se joueront le samedi 30 mai 2026 à 16h00 et les matchs retour le samedi 6 juin 2026 à 16h00.

Non utilisation FMI ou transmission hors délais

Amende **25,00€** au club recevant :

- Seysses Frouzins US - Auch Football Seniors Regional 2 Gr. D (53540295)
- Comminges St Gaudens - Salies Mane US Seniors Regional 2 Gr. D (53540300)
- Marguerittes ES - Beaucaire Sfc 2 Seniors Regional 3 Gr. A (53539486)
- Puissalicon Magalas - Elne FC Seniors Regional 3 Gr. B (54620439)
- Jacou Clapiers FA - FC Corbieres Med. Seniors Regional 3 Gr. B (54620435)
- Millau SO - Mende AFL 2 Seniors Regional 3 Gr. D (53545040)
- Elan Marivalois - Cazes O. Seniors Regional 3 Gr. F (53546282)
- Asptt Montpellier - Roussillon CFT Fem. U18 R1 à 11 (53567396)
- Albi Marssac TFA - Blagnac FC Fem. U18 R1 à 11 (53567394)
- Rodez AF - Béziers AS Fem. U18 R1 à 11 (53567395)
- Bouloc S. Futsal - Plaisance Pibrac Futsal 2 Futsal R2 Accession (55545508)

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

TOURNOIS et MATCHS AMICAUX

FORMALITÉS :

Voici les différents documents relatifs aux formalités à remplir pour :

A) L'organisation d'un tournoi, deux mois avant le tournoi :

- Lettre de demande d'autorisation de tournoi
- Déclaration Urgente et Motivée
- Règlement du Tournoi

B) L'organisation d'un match amical, au moins 10 jours avant la date :

- Le formulaire de demande d'autorisation du match amical
- L'autorisation de la Mairie
- La feuille de match doit être intégralement remplie et signée par l'arbitre et les capitaines

Demande à adresser à : competitions@occitanie.fff.fr

OBLIGATION - AUTORISATION :

Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions règlementaires.

La non-déclaration d'un tournoi ou match amical à la Ligue ou au District, entraîne de facto l'entière responsabilité du Président du club organisateur qui s'expose aux sanctions prévues à cet effet (la couverture de la licence Assurance de la F.F.F. est annulée).

La Commission Régionale Gestion des Compétitions – section des Tournois et matchs amicaux se tient à disposition pour vous accompagner dans la démarche.

Nombre de demande de Tournoi au 11/05 : 125

Nombre de Tournoi validés au 19/05 : 100

Nombre de Matchs amicaux validés au 11/05 : 23

Tournois reçus du 12 mai au 19 mai 2026 : 1

Tournois validés durant semaine : 5

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE - TOURNOIS VALIDES AU 19 MAI 2026							
CLUB	N° Affiliation	TOURNOI	DATE	LIEU	DEP	CLASSIFICATION	CATEGORIES
MJC GRUISSAN FOOTBALL CLUB	541675	TOURNOI BEACH SOCCER	4 et 5 juillet 2026	Gruissan	11	NATIONAL	U14/U15 Séniors/Seniors F
TOULOUSE MONTAUDRAN FC	551027	Montaudran Occitania Cu^p	16-mai-26	Stade Struxiano Toulouse	31	NATIONAL	séniors
ET. S CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN	521617	CHALLENGE JEAN RUBIO 2026	23 et 24 mai 2026	Cazouls les Béziers	34	NATIONAL	U10 à U15
AS PIGNAN	514074	TOURNOI NATIONAL FOOT SUD	23 et 24 mai 2026	Pignan	34	NATIONAL	U10 à U13
F.C. LATOUR BAS ELNE	581934	TOURNOI EN ESPAGNE	13-juin-26	La Jonquera	66	INTERNATIONAL	U13F

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2025/2026, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...) Rappel : Article 90.2 - Procédure d'urgence

“La Ligue met en place une permanence, durant la saison, afin de répondre,

- aux arrêtés municipaux interdisant l'utilisation d'un terrain pour impraticabilité, transmis après les délais fixés à l'article 90.1;

- au forfait d'une équipe déclaré en dehors des délais fixés par les présents règlements.

Cette procédure d'urgence a, notamment, pour objectif d'éviter aux équipes de réaliser un déplacement inutile lorsque les conditions ne permettent pas un transport sécurisé des personnes, ou le déroulement normal d'une rencontre.

Dans le cadre d'une interdiction d'utilisation d'un terrain, les clubs ou la municipalité propriétaire du terrain devront envoyer l'arrêté municipal à l'adresse électronique dédiée (permanence@occitanie.fff.fr) à minima 6 heures avant le début de la rencontre afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

Dans les autres cas (forfait, etc.), les clubs devront informer la permanence par courriel (permanence@occitanie.fff.fr*) de leur situation afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question, ou entériner le forfait, en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

A ce titre, la C.R.G.C. délègue sa compétence décisionnelle à un membre qui aura la charge de statuer sur les demandes et d'en rendre compte à la réunion plénière la plus proche de la commission. Ce dernier informe les clubs et officiels de sa décision, par tout moyen, étant entendu que l'absence d'information devra être considérée comme un refus du report de la rencontre."

La CRGC donne compétence à Mmes KAROTSCH, GIRARD, Mrs. DURAND, REQUENA pour traitement des demandes **lors des périodes de procédure d'urgence**. Toute demande de report, lorsqu'il apparaît certain qu'une rencontre ne pourra se tenir, **doit être adressée à la permanence avec le club adverse en copie pour avis.**

Le numéro et l'adresse électronique de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h ne seront traités que le lundi qui suit.

Le Président,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

ANNEXE GESTION COURANTE

REPROGRAMMATION

La CR Gestion des Compétitions rappelle que, par principe, les coups d'envoi des rencontres d'un même championnat sont fixés le même jour et à la même heure (article 59.4 des Règlements Généraux). Toutefois, la CR peut accorder des dérogations lorsqu'elles sont sans incidence sur le classement.

Après étude des dossiers (dernières journées de championnats), et au vu de l'accord des deux clubs concernés :

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS FAVORABLE** pour les rencontres suivantes :

REGIONAL 1 ESCATES POULE A

- CLERMONTAISE / FABREGUES est fixé le 29.05 à 20h
- LE GRAU DU ROI / VAUVERT est fixé le 28.05 à 20H00

REGIONAL 1 ESCATES POULE B

- BALMA / ALBI MARSSAC est fixé le 29.05 à 20h30

REGIONAL 2 POR SER POULE A

- PAYS UZES / ST ANDRE DE SANGONIS est fixé le 29.05 à 20H30

REGIONAL 2 PRO-SER POULE B

- BLAGNAC / PAULHAN est fixé au 25.05 à 18h
- FC 2 RIVES / RODEO est fixé le 30.05 à 15h

REGIONAL 2 PRO SER POULE C

- FC CŒUR DE GASCOGNE / BRESSOLS est fixé le 31.05 à 15H30

REGIONAL 2 PRO-SER POULE D

- ISLE EN DODON / ST ALBAN est fixé le 30.05 à 15h30
- LUZENAC / PAMIER FC est fixé le **30.05 à 14H30**

REGIONAL 3 POULE A

- MONTP ATLAS PAILLADE / ST GILLES AEC est fixé le 31.05 à 15h30 à Mosson 5
- UCHAUD / ANDUZE est fixé le 29.05 à 19h (dérogation pour éclairage E7)

REGIONAL 3 POULE B

- FC CORBIERES MEDIT. / UF LEZIGNAN est fixé le 31.05 à 17h
- ENT ST CLEMENT MONT / BAILLARGUES est fixé le 29.05 à 20h30

REGIONAL 3 POULE C

- PERPIGNAN NORD / TLSE PRADETTES est fixé le 30.05 à 21H

REGIONAL 3 POULE F

- CONFLUENCES / NEGREPELISSE est fixé le 29.05 à 21h
- MONTAUBAN / ELAN MARIVALOIS est fixé le 29.05 à 20h30

REGIONAL 3 POULE G

- LAVERNOSE LHERM / LOMAGNE est fixé le 29.05 à 21h
- CINTEGABELLE / LE FOSSAT est fixé le 29.05 à 20h30

REGIONAL 3 POULE H

- JUILLAN / CARBONNE est fixé le 29.05 à 20h30

U18 REGIONAL 2 POULE B

- LOURDES / SEMEAC est fixé le 20.05 à 19h30

U17 REGIONAL 1 POULE C

- MONTAUBAN / TARBES PYR est fixé le 30.05 à 13h

U16 REGIONAL 1 POULE A

- PERPIGNAN NORD / ACADEMIE UNIVERS est fixé le 30.05 à 14h00
- BEZIERS AS / SETE SC est fixé le 27.05 à 19H00
- LUNEL GC / BEAUCAIRE est fixé **le 27.05 à 19H30**

U16 REGIONAL 1 POULE B

- AS TLSE LARDENNE / PAMIERES est fixé le 30.05 à 12h

U16 REGIONAL 2 POULE A

- MENDE AV FOOT LOZERE / CASTRIES est fixé le 30.05 à 12h00
- FIGEAC CAPDENAC / US SEYSSE FROUZINS est fixé le 30.05 à 11H00 Terrain FIGEAC Stade du CALVAIRE
- OL ALES / FRONTIGNAN est fixé **le 30.05 à 13h30**

U15 R1 POULE C

- RODEZ AVEYRON / PAMIERES est fixé le 30.05 à 12h30

U14 REGIONAL 1 POULE B

- CLERMONTAISE / JACOU CLAPIERS est fixé le 30.05 à 17h30

U14 REGIONAL 1 POULE D

- GRPT LPFC LE MONAS / TOULOUSE FC est fixé le 30.05 à 13h

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS DEFAVORABLE** pour la rencontre suivante en raison du classement actuel des clubs dans la poule :

U17 REGIONAL 1 POULE A

Match du 30.05 ENT ST CLEMENT MONT / CASTELNAU CRES

Accord des 2 club pour jouer la rencontre le 30.05 à 17h

La CRG des Compétitions

- Emet un avis défavorable à la demande des 2 clubs
- Le match est maintenu comme initialement prévu

DIVERS

COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS

Suite aux derniers résultats connus des 1/8 de finale de la coupe et sous réserve de procédure en cours et à venir :

- AUCH / L'UNION ST JEAN est fixé le 22.05 à 21h
- F.U NARBONNE / MONTPELLIER ATLAS PAILLADE est fixé le 24.05 à 15h

COUPE EQUIPES RESERVES

Match SEYSSES FROUZINS / FABREGUES du 23.05 à 20h30

Accord des 2 clubs pour jouer à 18h30

- SEYSSES FROUZINS / FABREGUES est fixé le 23.05 à 18h30

REGIONAL 2 POULE A

Match FC PETIT BARD MONTPELLIER / PIGNAN AS du 31.05 à 15h00

Suite à la décision de la CR de Discipline du 06.05 (terrain suspendu pour le club de FC PETIT BARD MONTPELLIER en championnat SENIORS R2 POULE A)

Suite au mail du club de FC PETIT BARD MONTPELLIER pour proposer un terrain de repli

Suite à l'attestation de la mairie MAGALAS pour le prêt du terrain D'ARBOURY Synthétique

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- FC PETIT BARD MONTPELLIER / PIGNAN AS est fixée le 31.05 à 15h00 terrain d'ARBOURY Synthétique à MAGALAS.

REGIONAL 3 POULE B

Mail du club FABREGUES

Pris bonne note FABREGUES / JACOU CLAPIERS est fixé le 31.05 à 15h au terrain Joseph Jeanton

REGIONAL 3 POULE C

Suite mail du service des sports de la ville de Toulouse

Pris bonne note TLSE METROPOLE / F CASTRES US est fixé le 31.05 à 15h au stade des Fontaines

REGIONAL 3 POULE D

Mail du club de FABREGUES

Pris bonne note MONTBAZENS / ST AFFRIQUE est fixé le 31.05 à 15h terrain du stade du Fargal à Montbazens

REGIONAL 3 POULE E

Suite à la décision de la CR de l'Arbitrage PV n° 9 – réunion du 20.05.26, donnant la rencontre du R3 poule E du 16.05.26 JET / EFC DE LA VALLEE à rejouer,

Et faisant suite au mail adressé aux clubs le 19.05.2026,

La CRG des Compétitions :

- Confirme que la rencontre JET / EFC DE LA VALLEE se jouera le 23.05 à 20h15 au terrain Borderouge 2

REGIONAL 3 POULE H

Mail du club de PIBRAC

Pris bonne note PIBRAC / POUVOURVILLE est fixée le 31.05 à 15h au terrain synthétique

U18 REGIONAL 1 POULE B

Accord des 2 clubs

Pris bonne note le match du 31.04 MURET / RODEZ est avancé au 23.04 à 14h

COUPE OCCITANIE U17 AMOS

Match MONTAUBAN / MURET AS du 16.05 à 18h00 terrain VERBEKE 1 à MONTAUBAN

Suite à l'appel téléphonique du club de MONTAUBAN pour modifier le terrain de la rencontre Coupe Occitanie U17 AMOS

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MONTAUBAN / MURET est fixée le 16.05 à 18h00 sur le terrain VERBEKE 2 synthétique à MONTAUBAN

U15 REGIONAL 1 POULE A

Mail du club ENT ST CLEMENT MONTFERRIER

Pris bonne note ENT ST CLEMENT MONT / CASTELNAU fixé le 30.05 à 15h – stade Ernest Brousse à Montferrier

Match LUNEL / NIMES OL du 30.05 à 14h00 terrain F BRUNEL 2 à LUNEL

Suite au mail du club de LUNEL pour modifier le terrain de la rencontre U15 R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- LUNEL / NIMES OL est fixée le 30.05 à 14h00 terrain DASSARGUES 1 à LUNEL

COUPE OCCITANIE FUTSAL

Match du 23.05 QUINT FONSEGRIVES / PLAISANCE PIBRAC FUTSAL 2

Le service des Sports de la ville de Toulouse informe ce jour que le panneau d'affichage du gymnase Alban Minville est en panne et ne sera pas réparer pour le 23.05.26

La CRG des Compétitions

- Fixe QUINT FONSEGRIVES / PLAISANCE PIBRAC FUTSAL au gymnase La Faourette classé Futsal 2 à Toulouse le 23.05 à 15h

Cette rencontre sera prise en charge par la Commission Régionale Prévention Médiation et Sécurité

REGIONAL 2 FUTSAL POULE ACCESSION

Match du 24.05 QUINT FONSEGRIVES 2 / PLAISANCE FUTSAL 2 (reporté sans date)

Suite accord des 2 clubs

- QUINT FONSEGRIVES 2 / PLAISANCE FUTSAL 2 est fixée au 27.05 à 21h15 au gymnase Jules Verne à Plaisance
- Le club de QUINT FONSEGRIVES reste club recevant

U14 REGIONAL POULE A

Match du 30.05 FRONTIGNAN / FC 3 MTKD

Suite indisponibilité du terrain de Frontignan

Suite à la réception de l'attestation de la mairie de GIGEAN pour la mise à disposition du terrain Aldo Segre

- FRONTIGNAN / FC 3 MTKD est fixé le 30.05 à 14h au terrain Aldo Segre à Gigan